

**COMMUNIQUE DE PRESSE**  
**du Groupe MR de la Chambre des représentants**

**Tabac et Horeca : le MR veut des compensations pour le secteur**

**Interpellation, ce jeudi, du Député Denis Ducarme au Ministre Demotte**

Bruxelles, le 3 juin 2005

Interdiction totale du tabac dans les hôtels et les restaurants et autorisation sous conditions pour les cafés. Entrée en vigueur dans 19 mois, le 1<sup>er</sup> janvier 2007. La mesure est forte. Elle a un double impact. A la fois sur le plan de la santé publique et sur le plan économique.

***Bravo pour la santé, mais gare aux conséquences pour l'emploi, réagit le Député Denis Ducarme.** Cette mesure d'interdiction de fumer dans l'Horeca est logique. Elle s'inscrit à la fois dans un contexte européen et dans la volonté gouvernementale d'éliminer le tabac des lieux publics. Le MR partage entièrement cet objectif de santé publique. **Le tabagisme, qu'il soit actif ou passif, tue. Toute mesure qui contribue à en limiter l'usage et donc les conséquences en termes de santé doit être prise,** souligne sans ambages le député du Hainaut.*

**Toutefois Denis Ducarme redoute les conséquences économiques que cette décision pourrait avoir.** Ce n'est un secret pour personne : le secteur Horeca ne se porte pas à merveille dans notre pays. Le nombre de fermetures d'établissements en témoigne. La rentabilité est faible. Or, ce secteur est un gros pourvoyeur de main d'œuvre. 200.000 personnes (incluant 50.000 temps partiels) y travaillent et en vivent. C'est important aussi. Les professionnels estiment que la mesure d'interdiction du tabac dans l'Horeca pourrait entraîner une diminution du chiffre d'affaire entre 4,5 et 20%. *Si cela devait se vérifier, inutile de faire un dessin pour imaginer les conséquences sur l'emploi. Il faut donc veiller à accompagner cette interdiction de solides compensations. Pour le MR, c'est clair, cette mesure d'interdiction du tabac ne peut avoir de conséquences financières négatives pour l'Horeca, martèle Monsieur Ducarme.*

**C'est pourquoi, il a déposé avec sa collègue Josée Lejeune une proposition de résolution qui demande au gouvernement de :**

- 1) fonder toute réforme tendant à la généralisation de l'interdiction de fumer dans le secteur Horeca ou dans une partie de celui-ci sur **une étude déterminant clairement l'impact de cette généralisation sur la viabilité économique des différentes branches de l'Horeca ;**
- 2) développer une politique de l'emploi adaptée aux spécificités du secteur Horeca ;
- 3) **baisser les charges patronales** en vue de soutenir l'emploi dans les établissements qui devront prendre le risque de ne plus faire droit aux habitudes tabagiques d'une partie importante de leur clientèle ;

- 4) porter la partie déductible de la quotité professionnelle des frais de restaurants de 69% actuellement à 100% ;
- 5) soutenir au niveau européen la baisse du taux de TVA de 21% à 6% dans le secteur Horeca.

Ce jeudi en séance plénière de la Chambre, suite à l'interpellation du Député Denis Ducarme sur ce dossier, le Ministre de la Santé, Rudy Demotte, représenté par le Ministre Dupont, s'est engagé « *à défendre des mesures d'intervention auprès de ses collègues de manière à éventuellement compenser les effets négatifs de cette mesure, y compris auprès de ses collègues des Régions.* »

A contrario de ses dernières déclarations, il apparaît donc finalement que le Ministre souhaite travailler dans le même esprit que la position défendue par les Réformateurs et reprise par la proposition de résolution du Député Denis Ducarme qui espère dès lors que le Ministre pourra rapidement, par des actes concrets, assurer le secteur de l'Horeca de sa réelle volonté politique à tenir ses engagements au sein du gouvernement.